



Compte Rendu Comité Directeur Le lundi 23 juin 2008

16 Place Jean Jacques Rousseau
BP 174
38304 Bourgoin Jallieu Cédex
Tél : 04 74 19 16 12
Fax : 04 74 19 16 13
Email : rhonealpes@ffcanoe.asso.fr
Site : <http://www.canoe-rhonealpes.com>

Lieu de la réunion : **C.R.O.S. Rhône-Alpes**
16 Place Jean-Jacques Rousseau
38300 Bourgoin Jallieu à 19 Heures

Membres de droit du comité directeur :

Les présidents des comités départementaux : Philippe Caillebotte, Patrick Legastelois, Lionel Racoussot, Hugues Peyret, André Berger.

Membres élus du comité directeur :

Agnès Olry, Criss Bichat, Marion Leborgne, Christine Bouvard, Blandine Peyret, Chavrier Didier, Gérard Ghidini, Yves Jalmain, Nicolas Trotoux et Marcel Venot.

Cadres techniques :

Christian Bichat, Olla Vincent, Gilles Zok.

Excusés : Isabelle Bouillard, Sylvain Louvel, Roger Bouvard, Nicolas Hochart.

Absents : Yannick Véricel, Jacky Bouillard, Mathieu Dumoulin.

Ordre du jour :

1 - Approbation du dernier CD.

Ghidini Gérard fait remarquer que les statuts du comité ne prévoient pas les votes par procuration ou par correspondance, article 2.1.2.1.4. Après vérification du nombre de voix clubs présents «AG 2006 », le quorum est atteint.

Pas d'autre remarque sur le dernier compte rendu du 21 mars 2008.

2 - Contrat d'objectifs Région et CNDS.

Agnès Olry : Nous avons reçu les arrêtés d'attribution des subventions du Contrat d'Objectif « C.O. » avec la région Rhône Alpes ainsi que celui du C.N.D.S. avec la D.R.D.J.S.

Dans le cadre de la procédure du C.O. avec la région, nous avons fait la demande d'un acompte de 50% de la subvention régionale. A ce jour, nous n'avons pas reçu cette somme. Pour le versement de la subvention CNDS, le délai de paiement sera très certainement après août.

Compte tenu des dépenses engagées sur les actions stages, les projets défis, la subvention J.O... la trésorerie du comité n'était pas assez importante. Cette situation résulte du fait que la subvention des 4 moteurs 2007 n'a pas encore été versée et que certains clubs bénéficiaires des projets ont passé commande du matériel sans attendre l'aval du comité. Pour palier à cette situation, nous avons fait une demande d'avance de trésorerie au club de Lyon La Mulatière qui a répondu favorablement.

Bichat Christian : Il ne faut pas remettre en cause la procédure et l'échéancier des projets défis, mais il faudra à l'avenir que les commandes soient faites en respectant les délais incompressibles liés au versement des subventions. Il faut que les actions soient soldées sur l'année comptable.

Agnès Olry :

Contrat d'objectifs Région Rhône-Alpes					
Rubrique de l'aide	Budget Prévisionnel	Subvention <i>sollicitée</i> Fonctionnement	Subvention <i>sollicitée</i> Investissement	Subvention <i>obtenue</i> Fonctionnement	Subvention <i>obtenue</i> Investissement
Le sport de compétition et accès haut niveau	42 800 €	9 800 €	-	7 300 €	0 €
Schéma de cohérences des équipements	10 340 €	3 300 €	-	5 000 €	2 000 €
Sport vecteur économique et création d'emploi	17 130 €	8 000 €	2 000 €	0 €	0 €
Soutien aux projets PEPS handicaps sports adaptés	5 700 €	500 €	1 500 €	1 000 €	0 €
Valoriser le sport loisir famille et de pleine nature	40 500 €	6 000 €	12 000 €	6 000 €	0 €
Formation des dirigeants bénévoles	8 500 €	3 000 €	-	3 000 €	0 €
Faire progresser et valoriser la pratique sportive des lycéens et apprentis	12 500 €	2 100 €	3 600 €	3 600 €	0 €
PEPS - Associations	20 800 €	2 500 €	2 500 €		
Accompagnement préparation Olympique Nicolas Peschier	Aide sollicitée individuellement par l'intéressée auprès du Pt de la Région	██████████	██████████	12 000 €	0 €
Totaux	158 270 €	35 200 €	21 600 €	37 900 €	2 000 €
Part Fixe proportionnel au nombre des licenciés.				3 000 €	

Subvention CNDS				
Rubrique de l'aide	Budget Prévisionnel	Subvention <i>sollicitée :</i>		Subvention <i>obtenue :</i>
Formation athlètes cadres arbitres ...	46 550 €	16 000 €		13 800 €
Investissement pour le développement des pratiques d'eau calme	37 500 €	9 800 €		8 500 €
Action en direction publics handicapés	6 100 €	1 200 €		1 200 €
Sport Haut Niveau	5 900 €	1 900 €		1 000 €
Fonctionnement ETR	10 063 €	3 100 €		1 500 €
Soutien à l'organisation événementielle ...	13 533	4 000 €		3 000 €
Totaux	158 270 €	36 000 €		29 000 €

Marcel Venot : Les orientations et la gestion du CNDS seront probablement modifiées dans les années avenir. Il n'est pas certain que les subventions obtenues restent au même niveau.

3 - Validation des projets défis priorité N° 2 et N° 3.

Lors de la présentation des projets défis à l'assemblée générale 2007, les projets défis ont été présentés en trois catégories. Pour les défis N° 1, les achats étaient validés. Pour les N° 2 et N° 3 les dépenses devaient être engagées selon les montants des subventions obtenues. Certains clubs ont engagé les dépenses avant d'avoir l'accord du comité ce qui a mis la trésorerie du comité en difficulté. Pour les prochains, il conviendra de mieux préciser la procédure pour valider les dépenses.

Avec les montants des subventions obtenues, les actions de tous les projets défis 2008 pourront être prises en compte.

Un courrier sera fait aux différents clubs des projets N° 2 et N° 3 pour qu'ils engagent leurs achats dès septembre ce qui permettra de solder tous les projets défis 2008 sur la même année.

4 - Déclaration d'établissement « stage pour les mineurs » **Chèque associatif « forfait journalier indemnités cadres »**

Déclaration d'établissement :

Dans le cadre de l'application de la réglementation applicable à l'accueil des mineurs avec hébergement, les stages organisés « par les fédérations sportives agréés, leurs organes déconcentrés et leurs clubs affiliés » s'inscrivent dans la catégorie des « séjours spécifiques » dès lors que les stages s'adressent aux licenciés « au moins 7 mineurs de plus de 6 ans ».

Ces séjours sont à déclarer **en tant que « séjours spécifiques », quelle que soit la durée du séjour.** « Ordonnance du 1^{er} septembre 2005 et décret n°2006-923 du 16 juillet 2006 et arrêté du 1^{er} août 2006 »

Ne sont pas concernés à déclaration les séjours qui se déroulent dans le **cadre de déplacements liés aux compétitions sportives** « instruction n° 06-192JS du 22 novembre 2006 ».

L'encadrement de ces séjours sportifs est aussi soumis aux obligations de l'arrêté du 20 juin 2003 modifié par l'arrêté du 3 juin 2004, du 9 mai 2005 et du 3 octobre 2005 « fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et de loisirs sans hébergement ».

En application de ces réglementations, le comité régional a fait une demande de déclaration d'établissement auprès de la DDJS de l'Isère « siège social du comité Bourgoin Jaillieu 38 » : N° 03808ET2755 discipline CANOE KAYAK.

Les éducateurs référents à cette déclaration sont Zok Gilles et Vincent Olla qui ont dans le cadre de leurs missions, le suivi technique et pédagogique des stages avec des jeunes mineurs. La liste des référents sera complétée avec les intervenants de l'ETR.

Cette déclaration permet aussi au comité régional d'accueillir des stagiaires BE CK en formation continue sur les stages sportifs dans le dispositif de la Commission Régional d'Agrément « C.R.A. ».

Chèque associatif :

Le comité régional a jusqu'à présent bénéficié de vacances jeunesse et sports pour rémunérer les cadres sur les stages. Ces vacances ont fortement diminué l'an passé. Pour palier à cette diminution en 2007, nous avons réglé les intervenants par le biais de frais de déplacement, d'indemnités et de mise à disposition de matériel pour régler les journées d'encadrement. Sur le plan comptable cette situation ne peut pas être prolongée.

En 2008, nous avons fait une demande de chèque associatif pour indemniser les intervenants. Les cadres seront salariés durant les journées de stages : « contrat d'embauche fait par le comité, la fiche de paye sera faite par le centre de gestion des chèques associatifs ».

Le forfait d'indemnité reste de **45 € par jour**.

Pour les intervenants salariés de clubs ou de comités départementaux, une **facture de prestation** sera établie au comité régional pour un montant de **68 € par jour par la structure employeur** pour mise à disposition d'un BEES CK.

Pour les cadres qui sont en situation de stagiaires « formation alternée BEES CK », il est décidé de ne pas les salarier. Ils sont sous convention entre le centre de formation « CREPS ... » et le comité régional et sous la responsabilité d'un conseiller de stage.

Tous les cadres sont nourris et logés dans la structure d'accueil du stage. Pas de frais de déplacements, puisque dans l'organisation logistique des déplacements, les cadres sont pour la plupart les chauffeurs ou sont véhiculés avec les stagiaires. S'il y a défraiement de transport d'un cadre, ceci doit être exceptionnel et justifié avec un accord préalable du comité.

5 - Convention EDF-UP Alpes et comité régional.

Marcel Venot : Nous avons rencontré Monsieur Valery Vercellino notre nouvel interlocuteur de l'UP Alpes pour la convention de partenariat régional.

Cette convention couvre les départements de l'Isère, Rhône, Savoie et Haute Savoie. Monsieur Valery Vercellion souhaite que la convention évolue sur des animations des territoires : le Beaufortin (73), la Maurienne (73), Monteynard, et Triève /Valbonnais/Corps (38)

et le site du Cusset (69) sur notre proposition.

La convention prendra en compte le Championnat de France pour une aide financière de 3 000 €, une dotation 125 tee-shirts, les 1 000 livrets "Calme apparent, risque présent !" et mise à disposition 20 banderoles.

Pour les autres actions, nous devons faire des propositions d'actions sur les territoires en liaison avec les comités départementaux et les clubs concernés. Les projets et les programmes d'animations doivent inscrire la pratique du C.K sur les territoires et de manière durable. L'aide financière n'est pas arrêtée, le montant du partenariat serait de l'ordre de 5 000 € à 6 000 € en fonction des projets.

La rédaction des projets doit se faire en septembre, les types d'actions sont : animations estivales, actions sensibilisation à nos activités, connaissances et respect des milieux, créations de clubs ...

Pour le financement, il y aura peut être la possibilité d'avoir des partenariats avec les collectivités locales et avec des privés ; l'EDF pourra aussi nous aider à obtenir le financement des infrastructures, matériel, encadrement, déplacements. . .

Hugues Peyret : Cette nouvelle orientation de l'aide n'est pas neutre pour EDF, les territoires concernés sont ceux pour qui la concession d'exploitation sera prochainement renouvelée.

Bichat Christian : Sur le territoire du Trièves/Valbonnais, il y a déjà des contacts pour créer de l'animation C.K à Valbonnais. Le CD Isère est porteur d'un projet, il faut mutualiser les moyens à la réalisation d'un club ; à l'exemple de la création du club sur le lac de Charavines dans le cadre des projets défis.

Sur le Beaufortain, le club de Bourg St Maurice a eu des actions sur le lac de Roseland sur la période estivale.

Il est nécessaire que les comités départementaux et les clubs s'impliquent sur ce dossier et qu'une prospection soit faite pour mieux connaître les potentiels de ces territoires.

6 - Championnat du Monde de Descente 2012

Candidature pour Championnats d'Europe Junior et senior de moins de 23 ans Slalom 2013.

Zok Gilles : Les championnats du monde de descente de 2012 seront organisés par "Office de Promotion de la Grande Plagne « O.P.G.P. » sur le parcours de la haute Isère entre Belentre et Aime pour la course classique et de la passerelle de Sangot au rapide du Dessert pour la course de Sprint. Des aménagements structurants et pérennes seront réalisés :

- Aménagements de l'aire de départ en rive droite avec un aménagement routier pour sécuriser la circulation des véhicules et particulièrement les camions de l'exploitation de la carrière.

- Aménagement avec quelques enrochements des rives au niveau du plan d'eau du Gothard pour créer un parcours d'initiation à l'eau vive pour les débutants.

- Création d'un sentier en rive droite entre le plan d'eau du Gothard et le stade.

- Aménagements pour la course de sprint de l'aire de départ et arrivée en rive gauche.

- Elargissement de la piste cyclable et enfouissement de câbles « sono, liaison départ et arrivée entre Sangot à Aime»

- Rénovation club de Macot la Plagne à Aime.

- La rénovation de la passerelle de Sangot et la création d'une vague à Surf à Aime, ces deux derniers points n'ont pas encore obtenu un accord définitif.

Une association sera créée pour l'organisation de ces Championnats. La F.F.C.K. propose des statuts pour le Comité d'Organisation du Championnat du Monde :

Les principaux points sont les suivants :

- Objet: Championnat du Monde de descente 2012

- Durée : dès l'automne 2008 et 1 an après l'événement.

- Administration et fonctionnement : un directoire et un conseil de surveillance.

- Membres d'honneur : Michel Barnier 'à confirmer'

- Collège du mouvement sportif :

F.I.C., F.F.C.K. Comité Régional Rhône-Alpes et Comité Départemental de la Savoie, Club de Macot La Plagne, CROS et CDOS.

- Collège des collectivités :

Office de la Grande Plagne, la communauté de communes, le Conseil Général, le Conseil Régional.

- Collège de l'Etat :

Le Préfet, la DDJS de la Savoie.

- Collège du monde économique et touristique :

Agence Touristique Départementale, Tarentaise Eaux Vives, Association de Pêche et de Protection des Milieux aquatiques

Personnes qualifiées :

Anciens Internationaux : Rigaut Jean Luc "Maire d'Annecy" et Bernard Gilles "Adjoint à la Maire d'Annecy"

Personnalité de l'environnement : Paquelet Yves

Personnalité du monde économique : Traversier Claude « EDF »

- Ressources : Produits de la F.I.C., subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, des Départements, des Communes et des produits commerciaux

Afin de préparer ce championnat du monde 2012 plusieurs manifestations seront organisées sur le site :

- 2010 championnats de France, de descente.

- 2011 championnats de France, de descente.

- 2012 championnats de monde, de descente.

Pour tous ces événements, il nous faudra de nombreux bénévoles et particulièrement pour constituer l'équipe de plongeurs.

Venot Marcel : Le comité régional s'est porté caution et soutient la candidature de la ville de Bourg St Maurice pour l'organisation du **championnat d'Europe junior et senior, de moins de 23 ans, de slalom, en 2013.**

7- Réunion de l'Inter-région EST.

Marcel Venot : La FFCK a chargé Madame Mayer Danielle d'organiser une réunion sur le territoire de l'inter région EST. Cette réunion s'est déroulée, à Beaune, le 29 mai 2008. Les comités de Lorraine, Alsace, Franche Comté, Bourgogne et Rhône étaient présents avec le Président de Région et les CTS ainsi que Bertand Daille CTN pôle de Nancy.

Cette 1^{ère} réunion avait pour objet de faire le point sur la manière dont l'interrégion EST va s'organiser pour l'élaboration des calendriers sportifs, de formation ...

En ce qui concerne le calendrier inter-régional, il devra s'organiser à partir des grandes échéances internationales et nationales pour s'articuler ensuite sur l'animation sportive inter régionale puis régionale. Entre 2009 et 2012 un turn-over doit s'organiser pour les rencontres inter-régionales et nationales et fixer des dates communes sur les rencontres régionales si les conditions climatiques et hydrologiques sont possibles. Une rencontre des CTS est prévue le 11 septembre en région Rhône Alpes pour élaborer un pré-calendrier prévisionnel de septembre 2009 à 2012. Une réunion pour les élus est prévue pour le 25 septembre.

D'autres sujets ont été traités concernant les calendriers de formation, la possibilité d'organiser en commun le passage des pagaies couleurs Rouge et Noire ...

Ces rencontres de l'inter région doivent nous permettre de traiter d'autres sujets que les calendriers notamment les réflexions sur l'évolution des règlements communs et spécifiques pour faire des propositions communes aux réunions des commissions plénières...

8 - Commissions sportives et Plénières.

Afin de préparer le budget 2009, les demandes de subventions du contrat d'objectif avec la région Rhône-Alpes 2009 et le CNDP 2009, il est demandé aux responsables des commissions et aux CTS de préparer les programmes d'actions et de les budgétiser pour 15 octobre 2008.

Marcel Venot : Il faut aussi préparer les plénières les représentants des commissions sportives doivent être les portes paroles du comité régional Rhône Alpes.

9 - Calendrier de septembre 2008 à août 2009.

Commission formation et enseignement :

Criss Bichat : Rappel des dates du moniteur CK, du mardi 26 août au dimanche 31 août 2008, début du stage à St Pierre de Bœuf, à 9h, examen en juin 2009.

Pour le calendrier de formation d'initiateurs 2009, les comités départementaux sont sollicités pour fournir leurs dates.

Les périodes prévisionnelles des CD présents :

Ardèche → février 2009 - Haute-Savoie → Pâques 2009 - Loire → Mai/juin 2009 - Isère → Pâques - Rhône → Ascension.

- Une formation d'entraîneur de club sera organisée entre novembre et décembre 2008, plus particulièrement sur le renforcement musculaire et d'autres points à la carte en fonction des différents publics. Intervenant : Vincent Olla

- Comme annoncé dans le PV du dernier Comité Directeur, les certifications pour les pagaies couleurs seront organisées sur proposition des Comités Départementaux. Le comité régional prend à sa charge les frais de déplacements des intervenants du pôle formateur.

La durée d'un stage de certificateurs est de 10 heures. Il faut prévoir l'achat du DVD Pagaies couleurs de 22 € ainsi que la certification pour 35 €. Ces deux derniers points sont gérés par le comité régional auprès de la FFCK.

Calendrier sportif :

Bichat Christian : Le marathon du Haut Rhône le 6 et 7 juin 2009 et le championnat régional de slalom à Bourg St Maurice sont le même jour ; est-il possible de déplacer la date de ce Championnat ?

Trotoux Nicolas : Les mois de Mai et Juin sont très chargés, il n'est pas possible de changer les dates.

Hugues Peyret : Ces deux manifestations ne s'adressent pas aux mêmes personnes. Le Marathon du Haut-Rhône a une vocation grand public sur la petite distance et pour des compétiteurs descente et course en ligne sur le grand parcours.

Donc pas de changement sur le calendrier sportif 2008/2009.

10 - Demandes d'autorisation d'organisation de manifestations.

Bichat Christian : Cette année, nous avons eu plusieurs refus de la part des services de l'état pour l'organisation de la course sur l'Albarine « compte rendu du 21 mars 2008 » et dernièrement la course du Vénéon a du être annulée, rivière en crue. L'organisateur a sollicité l'administration pour l'organiser sur un autre parcours ce qui lui a été refusé alors que l'accord des propriétaires avait été obtenu.

Les organisations des manifestations sportives « d'eau vive et d'eau calme » sur la région Rhône Alpes sont organisées en respectant les règlements de la F.F.C.K. et sont sans but lucratif et ne donne pas lieu à des remises de primes « supérieur à 3000 € ». Par conséquent, elles répondent à trois cas de figures :

A : Lorsqu'une manifestation se déroule sur **le domaine public fluvial** « Rhône, Saône, Isère à partir d'Albertville, l'Ain, la Drôme, l'Ardèche ... et pour les grand Lacs : Annecy, le Bourget ... » elle est **soumise à une autorisation**. Cette autorisation est délivrée par le Préfet ou sous-préfet du lieu du déroulement de la manifestation. Cette demande doit être faite au moins 2 mois avant l'organisation, mais il est préférable de la faire 3 ou 4 mois avant ; si aucune réponse n'est parvenue des services de l'Etat, l'avis est considéré comme favorable. S'il est défavorable une action en référé suspensif peut être engagée contre l'exécution de la décision administrative.

Il peut y avoir dans certains cas des demandes d'autorisations à faire sur des parcours qui **ne sont pas inscrits sur la nomenclature du domaine fluvial**. A l'exemple des organisations sur la haute Isère et le bassin de Slalom de Moutiers ou l'arrêté préfectoral du 16 juin 2000 impose aux organisateurs de **produire un arrêté préfectoral d'autorisation** « notamment pour la régulation des lâchers d'eau : convention cadre EDF/FFCK ».

Sur le département de l'Isère, il y a un arrêté préfectoral qui régleme la pratique sur certaines rivières où il y a des ouvrages Hydrauliques EDF.

B : Lorsqu'une manifestation se déroule sur des **lieux aménagés comme St Pierre de Bœuf ou Sault Brénaz**, l'organisateur doit veiller à ce que l'établissement ait fait l'objet **d'une homologation** en qualité d'enceinte sportive et si la manifestation prévoit l'accueil de plus de 3000 spectateurs assis dans un établissement sportif de plein air. (Loi du 16 juillet 1984 modifiée, art 42-1), (décret du 27 mars 1993 modifié par celui du 16 octobre 1995 fixe les règles relatives aux homologations). Un service de sécurité peut être nécessaire, voire obligatoire lors d'une manifestation, si le public et le personnel doivent dépasser 1500 personnes, l'association est tenue de déclarer, au moins 1 mois avant, la mise en place d'un service d'ordre.

C : Lorsqu'une manifestation se déroule **en milieu naturel sur des terrains privés** « terrain qui est la propriété d'une ou plusieurs personnes, d'une association, d'une entreprise ... » ou sur des **terrains privés publics** « terrain qui est la propriété d'une commune, du conseil général, d'une communauté de commune ... » Ce type de manifestation **n'est pas soumis à autorisation, ni à déclaration**. Il est recommandé de prendre contact avec le service réglementation de la jeunesse et des sports pour chaque organisation.

L'organisateur doit solliciter, pour la bienséance, l'accord du propriétaire ainsi que de déclarer la manifestation aux autorités compétentes : police, mairie, pompiers, jeunesse et sports.

Et d'une manière générale pour toutes les organisations de manifestations sportives, l'organisateur doit souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile et celles des organisateurs et des pratiquants « art 37 « loi n° 846610 et en application de la loi 996223 du 23 mars 1999 relative à la santé des sportifs et de la lutte contre le dopage » la participation est subordonnée à la présentation d'une licence sportive et certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique sportive en compétition.

11 - AG comité et budget 2009

Berger André : demande spontanée du Comité Départemental de la Savoie pour organiser l'Assemblée Générale 2008, à Aix les Bains, mais quel est le budget alloué pour les repas ?

Hugues Peyret : Pour l'AG 2006, le club du Forez qui avait organisé les repas, les a facturés au prix d'un traiteur, à qualité égale.

Bichat Christian : Pour l'AG, il faut une salle 80 à 100 personnes. Pour les repas des précédentes AG, nous avons eu un buffet froid à midi et repas chaud le soir, les tarifs étaient d'environ 10 / 15 € ..., faire en fonction des menus qui seront disponibles "Traiteur ou Restaurant".

Agnès Olry : Afin de préparer le budget 2009, les demandes de subventions du contrat d'objectif avec la région Rhône-Alpes 2009 et le CNDP 2009, il est demandé aux responsables des commissions et aux CTS de préparer les programmes d'actions et de les budgétiser, pour 15 octobre 2008. Une relance par courrier sera probablement faite.

12 - Modification règlement coupe des jeunes R.A. classement course en ligne.

Vincent Olla : Sur chacune des rencontres, où le Comité Régional Rhône-Alpes a participé, nous avons eu les félicitations des organisateurs et du Président National de course en ligne pour notre présence et le comportement de nos athlètes.

Le calcul des points de la coupe des jeunes prend en compte les temps et pas les places obtenues dans les finales et séries. Ainsi un compétiteur peut être, en finale B avec un temps meilleur que celui qui est en finale A. En course en ligne, la meilleure performance c'est d'abord des séries et les types de finales, ensuite le temps. Moi je prépare les jeunes à gérer leurs séries et leurs finales, ils sont en confrontation directe. Les jeunes ne comprennent pas ensuite que leur classement course en ligne soit modifié dans le calcul de la coupe des jeunes.

Nicolas Trotoux : Pour le calcul des points de la coupe des jeunes, le règlement actuel prévoit un calcul différent pour la course en ligne. Il prend en compte la notion de série et finale qui font la spécificité de la course en ligne. Cette règle n'est pas appliquée, car à la dernière épreuve de course en ligne, il faut fournir le classement final rapidement ; nous annonçons les sélectionnés pour les régates de l'espoir le jour même. Le mode de calcul comportait certainement des inconvénients mais il peut être amélioré.

Marcel Venot : Il faut retravailler ce programme, il doit rester accessible et assez facilement mis en application.

13 - 4 moteurs pour l'Europe sélections et accompagnement.

Gilles Zok : La sélection de l'équipe des 4 moteurs pour l'Europe sera faite à partir des résultats des championnats de France de Slalom, de course en ligne. Pour compléter l'équipe de course en ligne seront pris en compte les résultats championnats de France descente. L'équipe d'encadrement sera constituée Nicolas Trotoux, Vincent Olla et Gilles Zok.

14- Représentants Championnats France Slalom Bourg St Maurice.

Marcel Venot sera présent sur les Championnats de France du 16 au 20 juillet 2008, Hugues Peyret une journée et André Berger viendra, le jeudi 17 juillet, avec un élu d'Aix les Bains.

15 - Questions diverses.

Le canoë kayak club d'Annecy organise les 19, 20 et 21 septembre 2008 une rencontre nationale de Dragon Boat. Les informations sont sur le site : www.kayak-annecy.com

Association Tarentaise Eau Vive :

Il s'est tenu le lundi 16 juin l'A.G. extraordinaire de l'association Tarentaise eau vive. Dès le début de la réunion, il a été évoqué, par les professionnels, de modifier les statuts afin que l'association devienne le groupement des professionnels. Leurs arguments étaient, que depuis plusieurs années, l'association n'avait pratiquement plus d'activité concrète et que l'association gérait exclusivement la répartition sur chacun des membres des frais de personnel d'EDF. Frais qui sont générés par la régulation des débits sur la période estivale pour les activités commerciales. Tout cela dans le cadre d'une 1^{ère} convention entre la Mairie de Bourg St Maurice et EDF puis une 2^{ème} convention entre la Mairie et l'Association Tarentaise eau vive.

Bichat Christian a rappelé que Marcel Venot, président du Comité Régional, avait adressé le 10 décembre 2007, un courrier au SIVOM de Moutiers concernant les accès à l'eau sur le Doron de Bozel et qu'une réunion avait été organisée le 17 janvier 2008, Jérôme Ghidini Président de l'Association Tarentaise Eau Vive était présent.

Le comité régional avait, depuis au moins 2 ans, initié auprès de la chargée de mission de l'APTV : Mme Virginie Chirez, une réflexion sur les parcours de la Haute Isère, pour l'amélioration des équipements d'accès à l'eau, des compléments d'aménagements de sanitaires, etc.... afin d'améliorer les services des prestataires et des pratiquants associatifs sportifs ou de loisirs. D'ailleurs nous avons eu une réunion le 4 septembre 2007. Le comité régional de canoë kayak est bien dans son rôle statutaire, lorsqu'il s'engage sur ces actions et il répond aussi à l'objet de l'association Tarentaise Eau Vive.

La dissolution de l'association n'est pas à envisager ; la création d'un groupement des professionnels de l'eau vive est tout à fait possible. Aujourd'hui, nous avons plus besoin de nous rapprocher et très certainement de mieux communiquer pour que nos intérêts communs "l'accessibilité à l'eau, la qualité paysagère des rives, la qualité de l'eau, l'amélioration des structures d'accueil" soit prise en compte.

Les professionnels créeront leur groupement et resteront membre de l'Association Tarentaise Eau Vive. Il sera nécessaire de prendre en compte cette évolution et peut être de faire évoluer les statuts de cette association.

Rappel sur la création de cette association Tarentaise Eau Vive :

Dans le contexte des années 1990, il y avait des relations difficiles entre les usagers de l'eau, la vocation de cette association a eu pour objectifs de régler des conflits d'usages et les accès à l'eau...

Cette Association a été constituée à compter du 27 mars 1992, elle a fait l'objet d'une déclaration à la sous préfecture d'Alberville, le 12 avril 1992.

L'objet de l'association est d'assurer le développement économique et sportif des activités d'eau vive dans les vallées de l'Isère et du Doron en Haute-Tarentaise au bénéfice des intérêts locaux et en veillant à la qualité de l'environnement.

Moyens d'actions de l'association : réunions - formulation d'avis aux organismes tiers, aux collectivités territoriales, aux administrations en ce qui concerne les projets d'aménagements, les conflits d'usage, la qualité de l'eau des rives et des accès - la représentation des intérêts des membres auprès des organismes concernés - la publication des chiffres annuels sur les activités d'eau vive - promotion des activités - la négociation du montant des charges globales communes au fonctionnement avec les personnes en fonction de l'activité - définir de l'utilisation de terrains et d'équipements nécessaires aux buts recherchés en accord avec les propriétaires et organismes tiers et la répartition de ces charges entre les membres.

Composition de l'association :

Membres affiliés entreprises individuelles ou personne morale proposant des activités sportives ou loisirs sur l'Isère et le Doron : Saga Aventure - An Rafting - Auberge de Jeunesse de Seez - UCPA France Raft - 3 Vallées Rafting - River Runner - Club de Haute Isère - Club Macot - Club Moutiers.

Membres associés entreprises individuelles ou personne morale qui ne sont pas affiliées proposant des activités sportives ou loisirs sur l'Isère et le Doron.

Membres de droit : FFCK - Ligue Régionale - Comité Départemental - la fédération départementale des associations agréés de pêche et de pisciculture ...

Pôle Espoir :

Vincent Olla : A plusieurs reprises, j'ai discuté avec Doux Joël et Bonnetain Pascal qui émettent le vœu d'ouvrir un pôle espoir sur Lyon. Aux derniers tests de sélections de Nancy, sur les 16 jeunes présents, 15 ont été admis en Liste Espoir.

Sur ces 16 athlètes, 8 ont émis le vœu de s'inscrire au pôle de Nancy ; 4 athlètes intègrent le pôle espoir à Nancy à la rentrée 2008. Pour les 11 autres athlètes, il n'y a pas de structure spécifique pour les accueillir. Ils poursuivront leur formation au sein de leur club.

Par ailleurs, Henry Prévot, en charge sur le secteur de Haut Niveau à la FFCK, pense qu'il y a un manque concernant l'implantation des pôles actuels et que le maillage n'est pas fait sur la zone Est, entre Nancy et Toulouse.

Quelle est la position du comité régional, sur ce dossier ?

Venot Marcel : Nous avons fait une demande de transfert du pôle sur Annecy l'année dernière, nous avons travaillé sur un dossier qui était presque finalisé. Le DTN nous a fait un courrier indiquant qu'il n'est pas d'actualité d'ouvrir le pôle à Annecy. La gestion des pôles espoirs est du ressort du DTN, à ce jour le comité n'a pas été sollicité.

Bichat Christian : Ce qui nous avait décidé de faire une demande d'ouverture sur Annecy, ces sont les conditions pour le financement du poste en partenariat avec le CD 74 et le conseiller général 74, l'accueil dans les locaux du club d'Annecy et les établissements scolaires qui ont des horaires aménagés. Actuellement, sur Lyon les conditions sont moins favorables, sur l'accueil du pôle. Mais l'obstacle majeur est le financement du poste, sans une aide financière importante d'une collectivité, il est difficilement envisageable de le créer. Il faut plus de 50 000 € de budget global pour le pôle, le comité régional, sur ces ressources propres, ne peut pas assurer cette charge sans renoncer à toutes les actions qui conduit aujourd'hui et en particulier l'aide financière qu'il accorde aux stages, aux projets défis, aux soutiens techniques, aux clubs formateurs et au financement de l'ETR.

Venot Marcel : Avec les différentes réformes qui sont en cours actuellement, la "Réforme Politique Public" (R.P.P.) et le CNDS, nous aurons peut-être plus de lisibilité dans quelques mois. Il faut rester ouvert au projet d'un pôle à Lyon, à Annecy ou ailleurs en Rhône-Alpes à la condition d'avoir des garanties avec des partenaires financiers indispensables au bon fonctionnement d'une telle structure.

Décès de M. Gilly : Une gerbe de fleurs sera expédiée, pour les obsèques de notre ami Jean Gilly, le mercredi 25 juin 2008.

Remise de Trophée de la Région Rhône Alpes : Marcel Venot félicite Nicolas Trotoux qui a été récompensé, par le Comité Régional des Médailles Jeunesse et Sports, pour son engagement dans la vie associative en tant que jeune dirigeant.

Prochain comité directeur, jeudi 23 octobre 2008, à 19 heures, à Bourgoin.

Fin de la réunion vers 23h, clôturée par un pot d'amitié.

Rapporteurs : Criss Bichat et Christian Bichat